

NOUVEAU PROTOCOLE SANITAIRE POUR LES COURSES CAMARGUAISES A PARTIR DU 9 AOUT 2021

Nîmes, le 9 Aout 2021

Mesdames et Messieurs les Licenciés de la Fédération,

Le décret de loi vient de promulguer l'extension du Pass Sanitaire à partir du 9 aout 2021

Le contexte épidémiologique est particulièrement tendu sur notre territoire et malgré nos recommandations auprès des acteurs, les risques de contagions sur les corporations d'acteurs sont de plus en plus forts, ce qui fragilise l'activité et pourrait conduire à de multiples annulations, ou même un arrêt total de la saison.

A partir de ce jour, la loi et la raison nous imposent le renforcement des mesures sanitaires afin de protéger la filière Course Camarguaise et se donner tous les atouts pour pouvoir poursuivre la saison et la mener à son terme.

La FFCC en application à la loi, fait donc évoluer son protocole en y intégrant ces nouvelles règles sanitaires dans le déroulement de toutes les courses camarguaises.

- Le Pass Sanitaire devient obligatoire **pour tous les raseteurs et tourneurs**
- Le Pass sanitaire devient obligatoire pour **tous les manadiers et gardians** qu'ils soient professionnels ou amateurs, dans le cadre de la participation aux courses.

RAPPEL : LE PASS SANITAIRE, C'EST QUOI ?

C'est la présentation en format numérique (téléphone avec l'application « TousAntiCovid » ou format papier de :

- Soit le certificat de double vaccination (QR Code)
- Soit la preuve d'un Test PCR ou Antigénique négatif de moins de 72 h (QR code)
- Soit le résultat d'un test RT-PCR positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois :

QUI PEUT VERIFIER LES PASS SANITAIRES ?

- Les bénévoles ou salariés de l'organisation titulaires du Pass Sanitaire
- Les personnes désignées par l'organisation seront identifiées sur la feuille de traçabilité

COMMENT PROCEDER A LA VERIFICATION DU PASS SANITAIRE ?

1. Avec l'utilisation de téléphones portables
2. En téléchargeant l'application **TousAntiCovid Verif** sur App Store ou Google Play
3. En scannant les QR Codes présentés qui indiqueront si le Pass Sanitaire est valide ou pas

Afin de laisser un temps d'adaptation à toutes et tous, la mise en application de ces nouvelles mesures prend effet **à partir du 12 Aout 2021**

Nous sommes parfaitement conscients que dans ce contexte difficile, qui malheureusement dure, la poursuite de la saison dépend en grande partie de votre engagement à nos côtés et de la responsabilité de tous les acteurs.

La FFCC reste à votre écoute et disponible pour toutes questions ou tout accompagnement dans la mise en place de ces nouvelles mesures pour que puisse se poursuivre la saison.

Avec notre sincère considération fédérale.

Nicolas TRIOL, Président FFCC

